

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

Coupes de Seine et Marne jeunes 2024

M9 – M11 – M13 – M15 – M18 – M21



Comité Départemental de Volley de Seine et Marne
sportive@cdvb77.fr

Le 15 janvier 2024

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur du CDVB77

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue, CD), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art 1 - Généralité

Nom de l'épreuve	Coupe de Seine & Marne
Catégorie	M9 – M11 – M13 – M15 – M18 – M21
Commission sportive référente	CDS de Seine et Marne
Forme de jeu	1x1 – 2x2 – 4x4 – 6x6
Genres	Masculin, Féminin et Mixte

Art. 2 - Participation des GSA

Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par club en M15, M18 et M21	1
Nombre maximum d'équipe ou collectif par club en M13	2
Nombre maximum d'équipe ou collectif par club en M9 et M11	illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non
Les GSA engagés sont soumis à des obligations d'arbitre	Non

Art. 3 - Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley-ball
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
Coupe M9 – 1x1	M9 (M7 avec simple surclassement)
Coupe M11 - 2x2	M11 – M9 (M7 avec simple surclassement)
Coupe M13 – 4x4	M13 – M11 (M9 avec simple surclassement)
Coupe M15 – 6x6	M15 (M13 avec simple surclassement)
Coupe M18 – 6x6	M18 (M15 avec simple surclassement)
Coupe M21 – 6x6	M21 – M18 (M15 avec simple surclassement)

Art. 4 - Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur	Encadrement « Éducateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' arbitre	Compétition extension volley-ball Encadrement « Arbitre » ou « Éducateur Sportif »

Art. 5 - Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de match	12 (8 en M13 – 3 en M11)
Nombre maximum de joueuses mutées	3 (2 en M13)
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers UE	Illimité

Art. 6 - Calendrier

Pour les catégories M9, M11 et M13 la compétition se jouent sur une journée jusqu'à la finale. Pour les catégories M15, M18 et M21, un tournoi de qualification est organisé et les **finales se joueront le 2 juin 2024**

Rappel important (RGES) :

Un(e) joueur/joueuse ne peut pas disputer plus de deux rencontres dans une période de 3 jours pleins (1 tournoi de qualification = une rencontre).

M9 – 1x1	Samedi 25 mai 2024 (matinée)
M11 – 2x2	Samedi 25 mai 2024 (après-midi)
M13 – 4x4	Samedi 15 juin 2024
Tournois de qualifications M15 – 6x6	Samedi 4 mai 2024
Tournois de qualifications M18 – 6x6	Samedi 18 mai 2024
Tournois de qualifications M21 – 6x6	Samedi 4 mai 2024
Finales (Finales M15, M18, M21 et seniors) 6x6	Dimanche 2 juin 2024

Les compositions des poules de la coupe de Seine et Marne seront disponibles, une fois les engagements validés.

Aucune demande de report n'est possible.

Art 7 - Arbitrage

L'arbitrage est assuré par des licenciés du club recevant, par des arbitres présents (art 4) des clubs participants aux tournois de qualifications ou par un arbitre désigné par la CDA (finales M15 M18 M21).

Un joueur ou un entraîneur ne peut pas à la fois arbitrer et participer à la rencontre

Art 8 - Discipline, Sécurité

Tout club affilié à la Fédération Française de Volley, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable des arbitres, des joueuses et des spectateurs. Le club est tenu de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match, du comportement de ses dirigeants, des joueuses et du public.

Art. 9 - Communication des résultats et transmission de la feuille de match (FDM)

Club responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	Club organisateur
Saisie ou envoi des résultats sur le site FFvolley	Au plus tard 24h après la rencontre
Le club recevant est dans l'obligation :	
<u>Pour la feuille de match papier :</u>	
de tenir une feuille de match puis de la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard 24h après la journée de compétition.	
<u>Pour la feuille de match électronique (FDME) simplifiée :</u>	
Pas de feuille de match électronique pour cette compétition !	
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS pourra être appliquée à l'encontre du club recevant	

Art. 10 - Feuille de match

La feuille de match est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée. Ceux-ci la complètent avec les participants de leur équipe. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait. L'enregistrement des équipes doit être terminé **15' avant** l'heure de début de la rencontre.

Art. 11 - Ballons

Types de ballons autorisés	de 260 à 280 grammes (homologués RGES)
Types de ballons autorisés en M13	de 230 à 250 grammes (homologués RGES)
Types de ballons autorisés en M9 – M11	de 200 à 220 grammes (homologués RGES)
Club devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	Nb de participants divisé par 2

Art. 12 - Terrain - Filet

Dimensions du terrain	M21-M18-M15 : 9m x 18m M13 : 7m x 14m M11 : 4,5m x 9m M9 : 3m x 6m
Hauteurs du filet	M21 : 2,43m (masculin) 2.24m (féminin) M18 : 2,35m (masculin) 2.24m (féminin) M15 : 2,24m (masculin) 2.10m (féminin) M13 : 2,10m (mixte) 2.10m (féminin) M11 et M9 : 1,95m (mixte) 1,95m (féminin)
Aire de jeu (autour du terrain)	L'aire de jeu doit permettre de jouer en sécurité.

Art. 13 - Règles du jeu

Règle FIVB en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement et dans les formules sportives envoyées)

Art.14 - Formule sportive

La coupe est une compétition avec pour objectif de déterminer 2 finalistes, puis un vainqueur. Des phases de qualifications peuvent être organisées (poules ou matchs à élimination directe)

Pour chaque catégorie une formule sera établie en fonction :

- du nombre d'inscrits,
- de la plage horaire disponible,
- du nombre de terrains mis à disposition.

Rappel :

Les formules sportives seront envoyées aux GSA inscrits une fois la période d'engagement terminée.

Art. 15 - Droits d'engagement et amendes

Le montant de l'engagement est mentionné dans les tarifs 2023/2024 du CDVB77.

<https://web.cdvb77.fr/tarifs>

Art. 16 - Forfait

Si une équipe déclare forfait avant la finale, la CDS se réserve le droit d'appeler le demi-finaliste que cette équipe a rencontré.

Art. 17 Cas non prévus

Les compétitions organisées par le comité de Seine et Marne s'appuient sur le Règlement Général Des Épreuves Sportives (RGES), établi par la Commission Centrale Sportive (CCS de FFVolley), qui est le règlement de base pour toutes les compétitions fédérales en France.

La CDS du comité de Seine et Marne tranchera valablement tous les cas non prévus.



Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdvb77.fr
Président de la CDS 77	Nicolas PANIER	nicolas.panier@cdvb77.fr
CDS 77	Membres de la CDS	sportive@cdvb77.fr

Comité de Seine et Marne de volley	www.cdvb77.fr
Serveurs FFVolley (calendriers)	http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbsp_home.php?codent=PTIDF77
Règlements Généraux 2023/2024 de la FFVolley	http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements
Règles FIVB	https://www.fivb.com/-/media/2022/cooperate/volleyball/rules%202021-2024/fivb-volleyball_rules2021_2024-fr-v2a.pdf?la=en&hash=8AE9375171006D77DE7CC022912AE9C2